

Dossier de presse

Assemblée générale d'Installation

Chambre Régionale de Commerce et d'Industrie
Provence Alpes Côte d'Azur Corse

26 mars 2008 - Marseille

Contact Presse :
Lucile TISSOT LAÏS
Tél 04 91 14 42 61 – Port 06 25 71 30 48
presse@pacac.cci.fr

SOMMAIRE

- Communiqué de Presse	page 3
- Le président de la CRCI PACA Corse	page 4
- Le Bureau	page 6
- Le cadre législatif	page 7
- Les membres élus	page 9
- Le discours du Président élu	page 10

INFO PRESSE

INFORMATION PRESSE

Jacques BIANCHI

PRESIDENT DE LA CHAMBRE REGIONALE DE COMMERCE
ET D'INDUSTRIE PROVENCE ALPES CÔTE D'AZUR CORSE

Jacques BIANCHI a été élu président lors de l'installation de la Chambre Régionale de Commerce et d'Industrie Provence Alpes Côte d'Azur Corse, le 26 mars 2008, par Jean Paul BONNETAIN, représentant monsieur le Préfet de la région Provence-Alpes-Côte-d'Azur.

Il succède à Claude CARDELLA, à la tête de l'institution régionale depuis 2005.

Au cours de cette assemblée générale d'installation, un nouveau bureau a été nommé.

Le renouvellement de la Chambre régionale intervient à la suite du **Décret du 5 septembre 2007** relatif à la composition des CRCI et modifiant le nombre de sièges attribués à chaque CCI (modification de l'article R 711-47 du code du commerce), le nombre d'élus restant inchangé (57 membres élus).

LE PRÉSIDENT DE LA CHAMBRE RÉGIONALE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE PROVENCE ALPES CÔTE D'AZUR CORSE



Jacques BIANCHI voit le jour à Marseille le 15 janvier 1952. Marié à Sylvie depuis 37 ans, il est papa de Sophie, 36 ans et le grand père « gâteau » de Marion et Anthony. Il exercera son premier job à l'INSEE en tant que contrôleur dès 1971 et poursuit ses études de sciences économiques en « régime salarié ».

Homme de chiffres et de transports

Après quelques années en tant que Directeur d'exploitation dans une société de transports internationaux, il rejoint en 1977 un grand groupe international de véhicules industriels. En 1981 il prend la direction de l'agence toulonnaise de ce groupe, qu'il acquiert plus tard à la demande du constructeur. Il créera ainsi sa propre société de véhicules industriels. Il développe encore et encore et s'étend à Six-Fours, à Aix en Provence, à Manosque... En 2002, il crée une société de location et décide de revendre une partie importante de ses activités pour pouvoir s'investir dans le monde institutionnel.

Engagements civils et associatifs : sport et entreprise unis vers un même objectif !

Jacques Bianchi n'attendra pas d'intégrer la CCI du Var pour s'intéresser au développement de son département. Admiratif des valeurs du sport, il est convaincu du capital image des sportifs varois talentueux. Il y voit aussi et surtout un levier considérable pour redorer le blason d'un territoire peu ou mal connu. Très entouré, chaleureux et fidèle en amitié, c'est, un peu comme toujours, avec une bande de potes qu'il créera « Var Game » une association réunissant entreprises et jeunes talents... Cette structure permettra notamment de sponsoriser l'évolution professionnelle de sportifs prometteurs avec lesquels il conservera des liens solides... Ses poulains, inconnus hier, mais aussi ses partenaires de la première heure, sont devenus sportifs de haut niveau, internationaux, rugbymen, pilotes auto et moto. Fabrice Santoro, Thierry Magnaldi, Yannick Dalmas, Pascal Boulanger, Raymond Roche, Daniel Herrero, Jérôme Gallion, Eric Champ, pour ne citer qu'eux... sont de ceux-là et il n'est pas rare de les croiser en sa compagnie. Impliqué, Jacques Bianchi a des idées et des choses à dire. Il est aussi à l'écoute et c'est probablement ce qui lui vaut un important réseau local et régional dans des sphères économiques, institutionnelles et politiques dont il est très apprécié. Il n'a que 35 ans lorsqu'il décide de créer un organe de réflexion sur le développement de son département, « les Décideurs économiques Varois » !

1986 Création de l'Association « Var Game »

1987 Création de l'Association « Les Décideurs économiques Varois »

1988 Co-Président du RCT Rugby Club Toulonnais

Trésorier du CEV « Conseil Economique Varois »

Vice-Président de l'ODCA « Office Départemental du Commerce et de l'Artisanat » (aire toulonnaise)

Administrateur de l'Union Patronale du Var depuis 1985

Mandat Consulaire Varois : 17 ans d'investissement personnel au service du Var

Porte parole naturel de plus de 40.000 entreprises varoises, la CCI du Var se place à ce titre au 8^{ème} rang des 152 CCI françaises. Elle compte ainsi parmi le cercle très exclusif des 15 « Grandes Chambres de Commerce ». Rappelons qu'à Toulon, la CCI fut créée le 13 juin 1833 pour « redonner au commerce son état et sa splendeur » et créer un port qui permettrait de « favoriser le commerce avec le Maghreb ». Aujourd'hui la CCI du Var qui fête cette année son 175^{ème} anniversaire reste animée par l'ambition de penser global pour agir local. Jacques Bianchi s'y implique dès 1991.

Investi par l'Union Patronale du Var, il est porté fin 2004, à la tête de l'Institution Consulaire Varoise. Entouré des membres élus et associés de sa mandature, il y conduit depuis un projet fondé sur 3 orientations : partenariat, proximité, modernisation. Pour 2008, la déclinaison de ce programme concernera prioritairement le développement des projets structurants, générateurs de revenus et porteurs de courants d'affaires pour le Département : une mission économique vers Rome pour encourager les liaisons maritimes et aériennes existantes, une mission prospective vers Tanger pour développer des lignes avec le Var, la création d'un Club Croisières départemental, co-fondé avec le Conseil Général pour développer cette filière et l'accompagnement du Pôle Mer PACA.

18/11/1991 Première élection à la CCI du VAR (Membre Elu)

08/01/1992 AG d'installation : élu Membre pour 6 ans

Vice-Président de la commission Affaires Intérieures

28/06/1993 Elu Président de la Commission des Finances

30/01/1997 Elu Président de la Commission des Affaires Aéronautiques

17/11/1997 Membre élu pour 6 ans

18/12/1997 Elu Vice-Président représentant la catégorie Commerce

08/01/2001 Elu Vice-Président représentant la catégorie Commerce

03/11/2004 Membre élu pour 5 ans

13/12/2004 AG d'installation : Elu à la Présidence de la CCI du VAR

Mandat Consulaire Régional

Nov 2004 Election à la Présidence de la Commission « Finances » de la Chambre Régionale de Commerce et d'Industrie Provence Alpes Côte d'Azur Corse

Mars 2008 Election à la présidence de la Chambre Régionale de Commerce et d'Industrie Provence Alpes Côte d'Azur Corse

LE BUREAU DE LA CRCI

Le président

Jacques BIANCHI, Président de la CCI du Var



1er Vice Président

Raymond CECCALDI, Président de la CCI d'Ajaccio et de la Corse-du-Sud



Vice-Présidents

Maurice BRUN

Président de la CCI des Hautes-Alpes



Dominique ESTÈVE

Président de la CCI Nice Côte d'Azur



Jean FÉMÉNIA

Président de la CCI de Bastia et de la Haute-Corse



Francis GUILLOT

Président de la CCI du pays d'Arles



Vice-Président trésorier

Jacques PFISTER

Président de la CCI Marseille Provence



Vice-Président trésorier adjoint

Jean-Paul DÉO

Président de la CCI des Alpes-de-Haute-Provence



Vice-Président, secrétaire

François MARIANI, Président de la CCI de Vaucluse



LE CADRE LÉGAL

LIVRE VII

Des juridictions commerciales et de l'organisation du commerce

TITRE Ier

Du réseau des chambres de commerce et d'industrie

Article L710-1

*(Loi n° 2005-882 du 2 août 2005 art. 61, art. 62 I Journal Officiel du 3 août 2005)
(Ordonnance n° 2006-673 du 8 juin 2006 art. 2 Journal Officiel du 9 juin 2006)*

Le réseau des chambres de commerce et d'industrie se compose des chambres de commerce et d'industrie, des chambres régionales de commerce et d'industrie, des groupements interconsulaires que peuvent former plusieurs chambres entre elles et de l'assemblée des chambres françaises de commerce et d'industrie. Il contribue au développement économique des territoires, des entreprises et de leurs associations en remplissant en faveur des acteurs économiques, dans des conditions fixées par décret¹, des missions de service public, des missions d'intérêt général et, à son initiative, des missions d'intérêt collectif. Les établissements qui le composent ont, dans le respect de leurs compétences respectives, auprès des pouvoirs publics, une fonction de représentation des intérêts de l'industrie, du commerce et des services, sans préjudice des missions de représentation conférées aux organisations professionnelles ou interprofessionnelles par les dispositions législatives ou réglementaires.

Ces établissements sont des établissements publics placés sous la tutelle de l'Etat et administrés par des dirigeants d'entreprise élus. Leurs ressources proviennent des impositions qui leur sont affectées, de la vente ou de la rémunération de leurs activités ou des services qu'ils gèrent, des dividendes et autres produits des participations qu'ils détiennent dans leurs filiales, des subventions, dons et legs qui leur sont consentis et de toute autre ressource légale entrant dans leur spécialité.

Dans des conditions définies par décret², ils peuvent transiger et compromettre. Ils sont soumis, pour leurs dettes, aux dispositions de la loi n° 68-1250 du 31 décembre 1968 relative à la prescription des créances sur l'Etat, les départements, les communes et les établissements publics.

Ils peuvent, avec l'accord de l'autorité de tutelle, participer à la création et au capital de sociétés civiles et de sociétés par actions dont l'objet social entre dans le champ de leurs compétences.

LIVRE VII – Titre 1er – Chapitre 1er

Section 2 : des chambres régionales de commerce et d'industrie

Extrait du Code de commerce -

Article L711-6

*Loi n° 2005-882 du 2 août 2005 art. 61, art. 62 II Journal Officiel du 3 août 2005
Ordonnance n° 2006-673 du 8 juin 2006 art. 2 Journal Officiel du 9 juin 2006*

Les chambres régionales de commerce et d'industrie sont créées par un décret qui fixe notamment leur circonscription et leur siège. Toute modification est opérée dans les mêmes formes.

Article L711-7

*Loi n° 2005-882 du 2 août 2005 art. 61, art. 62 II Journal Officiel du 3 août 2005
Ordonnance n° 2006-673 du 8 juin 2006 art. 2 Journal Officiel du 9 juin 2006*

Les chambres régionales de commerce et d'industrie représentent auprès des pouvoirs publics les intérêts de l'industrie, du commerce et des services pour toute question dont la portée excède le ressort d'une des chambres de leur circonscription.

A ce titre :

1° Elles sont consultées par le conseil régional sur le schéma régional de développement économique et, plus généralement, sur tout dispositif d'assistance aux entreprises dont la région envisage la création ;

2° Elles peuvent également être consultées par l'Etat, par les organes de la région et par les autres collectivités territoriales ou par leurs établissements publics sur toute question relative à l'industrie, au commerce, aux services, au développement économique, à la formation professionnelle, à l'aménagement du territoire et à l'environnement dans leur région, dès lors que la portée de cette question excède le ressort d'une des chambres de leur circonscription ; elles peuvent, de leur propre initiative, émettre des avis et des vœux sur ces mêmes questions ;

3° Elles sont associées à l'élaboration du schéma régional d'aménagement et de développement du territoire et du plan régional de développement des formations professionnelles.

Article L711-8

Loi n° 2005-882 du 2 août 2005 art. 61, art. 62 II Journal Officiel du 3 août 2005

Ordonnance n° 2006-673 du 8 juin 2006 art. 2 Journal Officiel du 9 juin 2006

Les chambres régionales de commerce et d'industrie ont une mission d'animation du réseau des chambres de commerce et d'industrie de leur circonscription.

A ce titre :

1° Elles veillent à la cohérence des actions et des avis des chambres de commerce et d'industrie dans leur circonscription ;

2° Elles établissent, dans des conditions définies par décret en Conseil d'Etat, un schéma directeur qui définit le réseau consulaire dans leur circonscription en prenant en compte la viabilité économique, la justification opérationnelle et la proximité des électeurs ;

3° Elles élaborent des schémas sectoriels dans des domaines définis par décret.

Article L711-9

Loi n° 2005-882 du 2 août 2005 art. 61, art. 62 II Journal Officiel du 3 août 2005

Ordonnance n° 2006-673 du 8 juin 2006 art. 2 Journal Officiel du 9 juin 2006

Les chambres régionales de commerce et d'industrie veillent à la mise à disposition des ressortissants des chambres de commerce et d'industrie de leur circonscription, de services et prestations dont la nature et les modalités sont fixées par décret.

Elles peuvent également créer, assurer directement ou coordonner des dispositifs de conseil et d'assistance aux entreprises et des actions de formation professionnelle dont l'objet excède le ressort d'une des chambres de commerce et d'industrie de leur circonscription ou d'un groupement de plusieurs d'entre elles.

Article L711-10

Loi n° 2003-7 du 3 janvier 2003 art. 50 II Journal Officiel du 4 janvier 2003

Loi n° 2005-882 du 2 août 2005 art. 61, art. 62 II Journal Officiel du 3 août 2005

Ordonnance n° 2006-673 du 8 juin 2006 art. 2 Journal Officiel du 9 juin 2006

Les chambres régionales de commerce et d'industrie contribuent à l'animation économique du territoire régional.

A ce titre :

1° Elles peuvent assurer au titre de leurs missions propres, pour des considérations d'intérêt général ou en cas de carence de l'initiative privée, la mise en oeuvre de tout projet de développement économique. Elles le peuvent également par délégation de l'Etat, agissant en son nom propre ou au nom de l'Union européenne, de la région et d'autres collectivités territoriales et de leurs établissements publics ;

2° Elles peuvent également recevoir délégation de l'Etat, agissant en son nom propre ou au nom de l'Union européenne, de la région et d'autres collectivités territoriales et de leurs établissements publics, pour créer ou gérer des équipements, des infrastructures ou des services. Elles peuvent notamment se voir confier dans ce cadre des délégations de service public en matière d'aéroports, de ports maritimes et de voies navigables.

Sauf, le cas échéant, pour les services correspondant à une délégation de service public, ces missions sont exercées dans le cadre de structures juridiques distinctes, dans des conditions définies par décret.

LES MEMBRES ÉLUS DE LA CRCI

Ont été désignés, à ce jour, comme membres titulaires pour représenter leur Chambre de Commerce et d'Industrie au sein de la Chambre Régionale Provence Alpes Côte d'Azur Corse :

M. David AIDAN
M. Louis ALOCCIO
M. Georges ANTOUN
M. Jean-Marc AVRAM
M. Jean-Pierre BARADE
M. Michel BARAVALLE
M. Claude BARRAL
M. Philippe BARTIER
M. Jacques BIANCHI
M. Jean-François BIGAY
M. Marcel BLANC
M. Jacques BONINO
M. Jean-François BRANDO
M. Jean-Jacques BREBAN
M. Maurice BRUN
M. Raymond CECCALDI
M. Jacques CERCELET
M. Gérard COUTURIER
M. Éric DAUFES
M. Alex DE BOOM
M. Jean-Paul DÉO
M. Alain DEPORT
M. Paul-Marie DI NATALE
M. Alain DOGLIANI
M. Dominique ESTEVE
Mme Christine FABRE
M. Maurice FARINE
M. Jean FEMENIA

M. André GEMIGNANI
M. Jean-Pierre GÉRARD
M. Jean-Louis GIANSILY
M. Francis GUILLOT
M. Jean-Pierre HENRY
M. Jean-Charles HILLE
M. Bernard KLEYNHOFF
M. Bernard LECAT
M. François MARIANI
M. Albert MISSERI
M. Bernard NICOLETTI
M. Alain PAGET
Mme Alexie PARSEKIAN-NAVARRO
Mme Nicole PELOUX
M. Joseph PEREZ
Mme Carole PEYTAVIN
M. Jacques PFISTER
M. Joël POTIER
M. Marc POUZET
M. Franck RECOING
M. Marc REVERCHON
M. Robert ROUX
M. Robert TEYSSIER
M. Bernard TOMASINI
M. Christian TORDO
M. Michel TSCHANN
M. Raymond VIDIL

LE DISCOURS DU PRÉSIDENT DE LA CRCI

Chers Présidents, chers élus, cher vous toutes et tous,

Je vous remercie de cette confiance majoritaire qui m'engage et qui m'honore.

Mon cher Jean, Monsieur le Doyen, Bravo ! Bravo ! Non pas seulement pour ce que tu viens de dire et ce que tu viens de faire, mais bravo pour nous avoir prouvé depuis quelques mois que le DOYEN était très souvent un SAGE. Et sage, pour nous tous, tu l'as été. Ton calme, ton expérience, ta sérénité et ta gentillesse nous ont été particulièrement utiles, voire indispensables.

Mon cher Jean, Monsieur le Président de la Haute-Corse, tu as été tout simplement IMPERIAL. Merci.

Ces dernières semaines, j'ai pris la mesure des difficultés de la mission que vous me confiez.

J'ai pu apprécier hier soir que la grande majorité d'entre nous savait travailler jusqu'à minuit pour simplifier le déroulement de cette Assemblée Générale d'installation.

Nous avons besoin de travailler dans le même état d'esprit dans cette courte mandature.

Quand je vous dis avoir mesuré les difficultés, je vous précise que bien consciemment, je ne les trouve pas insurmontables. Je précisais hier soir encore avoir la volonté de travailler en équipe, en harmonie et dans le seul souci de réussir ensemble notre mission institutionnelle et pour le bien de nos ressortissants.

Bien qu'écourtée... un peu brutalement, la mandature précédente n'a pas démerité, loin de là, et je tiens officiellement aujourd'hui à remercier l'équipe qui a déjà réalisé un travail colossal et tout particulièrement je remercie notre ami le Président Claude CARDELLA.

Dans cette courte mandature, nous devons faire simple mais efficace.

En quelques mots, et pour faire simple en attendant de mieux affiner ensemble :

- Nous devons indéniablement mutualiser et optimiser le réseau, tant dans le domaine de l'International que pour la classification,
- Les actions à mener devant être des actions de valorisation,
- Des Commissions bien ciblées sur le commerce, le tourisme, doivent renaître,
- Notre CRCI doit jouer pleinement son rôle d'interlocuteur impliqué de nos deux régions et instaurer un dialogue constructif avec l'Etat,
- Notre CRCI, et je vous en parlerai plus tard, doit remplir pleinement sa mission au niveau national.
- Il faut que notre CRCI soit active dans le dialogue patronal et interconsulaire, notamment avec les Chambres Régionales d'Agriculture et de Métiers, afin d'harmoniser et donner aux partenaires régionaux une vision cohérente des spécificités économiques.

Cette courte mandature sera une mandature de dialogues, d'écoute et de partenariats avec une volonté forte d'écouter les réflexions, les propositions des 57 membres élus et l'ensemble du réseau des CCI de PACA-CORSE.

Je m'y engage.

Je vous remercie.